



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Présents : Mrs. DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mrs CENTELLES, SOULAGES, Mme GHODBANE, M. BENEZECH, Mrs JALBY, GALINIE, Mmes DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, SIRVEN, MARTY.

N° 23/11

Excusés : M. DEMAZURE procuration à M. CAYRE
Mmes FONTANILLES-CRESPO, TEULIER, MILIN, BETTINI.

Absents : Mrs TAUZIN, MARIE.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

**INDIVIDUALISATION
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2023/1**

Afin de soutenir et d'aider les associations, vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales, la ville de Saint-Juéry accorde des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 vient d'instituer le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques.

Adopté à l'unanimité

Ce document, qui précise les engagements que prennent les associations sollicitant une subvention publique, dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression, devra être renseigné par les associations et retourné en mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une individualisation des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour 2023 pour un montant de 9 200 €

Il est proposé d'octroyer aux associations suivantes, les subventions ci-après :

ARTICLE 6745 subventions exceptionnelles		
Pétanque Saint-Juérienne – Réception champions du Tarn	Sports et Loisirs	500 €
Harmonie Saint-Eloi – 170 ^{ème} anniversaire	Expression musicale, lyrique et chorégraphique	5 000 €
Maison d'Animation Lo Capial – Championnats du Tarn de Cross	Sports et Loisirs	500 €
Maison d'Animation Lo Capial – Trail des Forgerons	Sports et Loisirs	1 000 €
OMEPS – Journée Nature	Sports et Loisirs	300 €
SJO Cyclisme – Tour du Tarn Cadet	Sports et Loisirs	500 €
Arpèges et Trémolos – Un week-end avec elles	Expression musicale, lyrique et chorégraphique	1 000 €
OMEPS – Basket adapté	Sports et Loisirs	400 €
		9 200 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition comme exposée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 19 avril 2023
David DONNEZ,
Maire,

